

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MAI 2026

ORGANISATION

Date	Heure (de - à)	Lieu
Mardi 26 mai 2026	14h45 - env. 15h25 (Partie II)	Flexoffice Event Space, Weltpoststrasse 5, Berne ou via Teams (vidéoconférence), suivi d'un apéritif
Modérateur	Secrétaire	Liste de diffusion
Josef Müller	Roger Huber	Membres et observateurs

Organisation	1
Ordre du jour (partie statutaire) / Procès-verbal.....	2
8 Constitution.....	2
9 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale	2
10 Finances.....	3
10.1 Approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de révision 2025	3
10.2 Approbation du rapport annuel en ligne 2025.....	4
10.3 Élection de l'organe de révision pour l'exercice 2026.....	5
10.4 Adoption des cotisations des membres pour 2027.....	5
11 Association ANQ.....	6
11.1 Élection du comité	6
12 Divers.....	7
Clotûre	8

ORDRE DU JOUR (PARTIE STATUTAIRE) / PROCÈS-VERBAL

8 CONSTITUTION

Description

Conformément à l'article 12, alinéa 2 des statuts, l'Assemblée générale élit la rédactrice/le rédacteur, ainsi que les scrutatrices/scrutateurs.

Personne responsable

Josef Müller (JM)

Propositions

- 1> Prise de connaissance de la constitution
- 2> Proposition de rédacteur/secrétaire : Roger Huber,
collaborateur Finances &
administration, ANQ Berne
- 3> Proposition de scrutatrice :
Dr Alice Giese,
Responsable qualité,
Direction de la santé du canton
de Zurich

Procès-verbal

JM constate que les conditions légales et statutaires requises pour la tenue de l'Assemblée générale (AG) sont remplies. Il rappelle la répartition paritaire des voix entre les trois catégories de membres (28 voix chacune pour les fournisseurs de prestations, les cantons et les assureurs), ce qui représente un total de 84 voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. Pour la suite de la constitution de l'Assemblée, il propose de nommer Roger Huber comme rédacteur/secrétaire et Alice Giese comme scrutatrice.

Décisions

- | | |
|--------------------------|--|
| 1> Prise de connaissance | Prise de connaissance, sans intervention de l'AG |
| 2> Proposition | Adoptée à l'unanimité |
| 3> Proposition | Adoptée à l'unanimité |

Annexe(s)

> Aucune annexe

9 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Description

Il appartient à l'Assemblée générale d'approuver le procès-verbal de la dernière AG du 18 novembre 2025.

Correction du contenu du point 10.4 de l'ordre du jour « Élection de l'organe de révision »

L'organe de révision est élu chaque année en mai pour l'exercice en cours. L'année indiquée dans le procès-verbal de novembre 2025 doit donc être corrigée. En mai 2025, l'élection de l'organe de révision a été reportée à l'AG de novembre. Par conséquent, l'AG de novembre a procédé à l'élection de l'organe de révision pour l'exercice 2025, et non, comme indiqué, pour l'exercice 2026.

Personne responsable	Proposition
Josef Müller	> Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2025, sous réserve de la correction relative au point 10.4 de l'ordre du jour « Élection de l'organe de révision » : il s'agit de l'exercice 2025 et non de l'exercice 2026.

Procès-verbal
JM remercie Stephanie Fasnacht pour la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée générale de novembre 2025. Il signale qu'au point 10.4 de l'ordre du jour, l'année 2026 a été mentionnée par erreur à la place de l'année 2025. Aucune prise de parole n'est demandée par l'AG.

Décision
> Proposition Approuvée à l'unanimité

Annexe(s)
>T09_COPIE_20251118_ANQgs_Procès-verbal_AG.pdf

10 FINANCES

10.1 APPROBATION DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU RAPPORT DE RÉVISION 2025

Description
Comptes annuels 2025 Conformément à l'article 7 des statuts, l'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'ANQ, le rapport de l'organe de révision et la décharge au comité, ainsi qu'élire l'organe de révision. La réviseuse, Mme Kühni, a procédé à la révision restreinte le 3 mars 2026, dont les résultats ont été discutés avec la commission des finances et le bureau de l'ANQ. Elle a ensuite établi le rapport de l'organe de révision. Lors de sa séance du 24 mars 2026, le comité a formellement approuvé les comptes annuels 2025 accompagnés du rapport de révision, et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

Personne responsable	Propositions
Stephanie Fasnacht (SF)	1> Approbation du compte de résultat et du bilan 2025 2> Approbation du rapport de révision 2025 3> Décharge au comité et à l'organe de révision

Procès-verbal

SF présente le sujet à l'aide d'une présentation PowerPoint et du rapport de révision disponible. Aucune prise de parole n'est demandée par l'AG.

Décisions	
1> Proposition	Approuvée à l'unanimité
2> Proposition	Approuvée à l'unanimité
3> Proposition	Décharge accordée à l'unanimité

Annexe(s)

>T10.1_COPIE_20260305_ANQgs_Rapport d'audit_Bilan_Compte de résultat_2025.pdf

10.2 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EN LIGNE 2025

Description

Conformément à l'article 7 des statuts, l'Assemblée générale (AG) doit approuver le rapport annuel en ligne du comité.

Lors de sa séance du 24 mars 2026, le comité a adopté le rapport annuel en ligne 2025 à l'attention de l'AG.

La version allemande du rapport annuel en ligne fait foi pour l'AG. Le document est également disponible en français et en italien.

Personne responsable	Proposition
Josef Müller	> Approbation du rapport annuel en ligne 2025

Procès-verbal

JM renvoie au rapport annuel en ligne 2025 (DE), dont la rédaction et la mise en page ont été raccourcies et simplifiées ces dernières années. Aucune prise de parole n'est demandée par l'AG.

Décision	
> Proposition	Approuvée à l'unanimité

Annexe(s)

>DE : [Rapport annuel en ligne 2025](#)

10.3 ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR L'EXERCICE 2026

Description

Le bureau de l'ANQ propose de réélire l'organe de révision Treuhand Lehmann AG (tlag) pour l'exercice comptable 2026.

Personne responsable

Stephanie Fasnacht

Proposition

> Élection de l'organe de révision Treuhand Lehmann AG (tlag) pour l'exercice comptable 2026

Procès-verbal

JM rappelle que l'organe de révision doit être élu chaque année. Compte tenu de la correction apportée au procès-verbal de la dernière AG, mentionnée au point 9 ci-dessus, l'élection de l'organe de révision est donc à l'ordre du jour pour l'exercice 2026. Aucune prise de parole n'est demandée par l'AG.

Décision

> Proposition

Élu à l'unanimité

Annexe(s)

> Aucune annexe

10.4 ADOPTION DES COTISATIONS DES MEMBRES POUR 2027

Description

Conformément à l'article 7, alinéa 4 des statuts, l'AG fixe le montant des cotisations des membres. Celles-ci financent la structure du secrétariat. Le montant forfaitaire de CHF 0,02 par habitant(e) reste identique pour 2027. Le montant forfaitaire de CHF 200 pour les observateurs reste également inchangé.

Le calcul des cotisations des membres se base sur le « Bilan **définitif** de la population résidente permanente par canton 2025 ». Celui-ci sera disponible en août 2026. Le tableau récapitulatif (voir annexe) présente les données provisoires du bilan de l'année 2025. Les factures des cotisations 2027 peuvent donc encore différer de ces montants.

Personne responsable	Proposition
Stephanie Fasnacht	> Approbation des cotisations 2027 à CHF 0,02 par habitant(e) et de la catégorie de membre « observateur » à CHF 200

Procès-verbal

SF présente le sujet à l'aide de la présentation PowerPoint et du tableau mis à disposition. L'Assemblée plénière (Pascal Besson, H+) demande confirmation que les cotisations 2027 correspondront à nouveau à celles des années précédentes, à l'exception de la réduction unique de CHF 0,01 accordée en 2025. SF répond que ce mode de calcul en vigueur depuis de nombreuses années est déjà réappliqué pour l'exercice en cours.

Décision

> Proposition **Approuvée à l'unanimité**

Annexe(s)

>T10.4_COPIE_Tableau_Cotisations_membres_2027.pdf

11 ASSOCIATION ANQ

11.1 ÉLECTION DU COMITÉ

Description

Conformément à l'article 16, alinéa 3 des statuts, l'Assemblée générale doit réélire les membres du comité, la présidence et la vice-présidence à l'issue d'un mandat de quatre ans. La dernière élection de renouvellement complet a eu lieu en mai 2021 pour la période 2021-2025.

Les élections de renouvellement complet prévues en mai 2025 ont été reportées à mai 2026 en raison des changements alors en cours du côté des assureurs (santésuisse, prio.swiss, curafutura). Lors de l'Assemblée générale de novembre 2025, le comité en fonction, le président et le vice-président ont été confirmés pour la période allant de mai 2025 à mai 2026 :

Les membres actuels du comité, le président et le vice-président peuvent être réélus à l'issue d'un mandat. Les personnes suivantes ont été proposées par leurs organisations pour élection ou réélection et présentées par le comité à l'Assemblée générale :

H+ : Mme Anne Bütikofer, M. Josef Müller (président), M. Gianni Roberto Rossi
Cantons : Mme Miriam Baldi (VD), Mme Alice Giese (ZH), Mme Seraina Grünig, (CDS)
Assureurs : Mme Annette Jamieson, M. Matthias Schindler (tous deux de prio.swiss),
M. Michel König (CTM, vice-président)

Personne responsable	Proposition
Josef Müller	1> Réélection du comité sortant.. 2> Réélection du vice-président en fonction, Michel König.. 3> Réélection du président en fonction, Josef Müller.. ...pour la période de mandat allant de juin 2026 à mai 2030 (4 ans)

Procès-verbal

JM invite tous les membres présents à s'avancer et à se présenter brièvement. Il les remercie pour leur engagement et le travail accompli et se réjouit de poursuivre la collaboration au cours des quatre prochaines années. Matthias Schindler est excusé.

JM anime l'élection du vice-président, Michel König. Il le remercie pour les nombreuses suppléances assurées au cours de la période écoulée.

MK anime ensuite l'élection du président, Josef Müller. Il constate que depuis la prise de fonction de Josef Müller à la présidence, l'ANQ a connu une dynamique positive qui soutient activement son développement. Il ajoute qu'à l'approche de la fin de son engagement auprès des UPD, resp. UPZ, Josef Müller pourra vraisemblablement consacrer davantage de temps à l'ANQ. Aucune prise de parole n'est demandée par l'AG.

Décisions	
1> Proposition	Réélu à l'unanimité
2> Proposition	Réélu à l'unanimité
3> Proposition	Réélu à l'unanimité

Annexe(s)

> Aucune annexe

12 DIVERS

Description

Date de la prochaine Assemblée générale :
 > Mardi 25 mai 2027 à Berne

Personne responsable	Proposition
Josef Müller	> Prise de connaissance de la nouvelle date de l'Assemblée générale

Procès-verbal

Tenue du procès-verbal

JM informe les participant-e-s de la prochaine date de l'Assemblée générale 2027.

Il remercie toutes les personnes présentes et se réjouit de recueillir, lors de l'apéritif de clôture, toute suggestion visant à rendre l'Assemblée générale encore plus attrayante. Il remercie également Petra Busch et son équipe pour le travail accompli. Il estime que l'ANQ dispose encore d'un important potentiel pour faire avancer la qualité dans le système de santé. Sur ces mots, il clôt l'Assemblée générale et souhaite à toutes et à tous un agréable apéritif.

Décision

> Prise de connaissance [Prise de connaissance](#), sans intervention de l'AG

Annexe(s)

> Aucune annexe

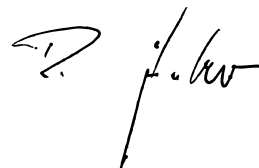
CLOTÛRE

Berne, 28. Mai 2026



Josef Müller

Président



Roger Huber

Rédacteur/secrétaire